

Mel Vélo

Un nouveau service près de la gare de Melun

- Location courte ou longue durée de vélos classiques et à assistance électrique
- Entretien et réparations courantes

Les services Melivélo se situent :
1 bis rue Séjourné, à Melun
Tél : 01 69 68 16 49

Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi : de 7h30 à 13h
et de 14h à 20h30
Le dimanche, de 9h à 13h et de 14h à 20h

Réservation sur place ou sur internet
www.melivelo.melunvaldeseine.fr

	1 jour	1 mois	6 mois	1 an
Vélo standard	15 €	25 €	60 €	100 €
Vélo enfant	10 €	15 €	45 €	75 €
Vélo à assistance électrique	25 €	40 €	240 € (Veligo)	-
Siège bébé	2 €	10 €	25 €	40 €
Remorque vélo enfants	10 €	25 €	60 €	100 €
Antivol U	1 €	5 €	15 €	25 €
Casque	1 €	5 €	15 €	25 €
Gardiennage	1 €	8 €	20 €	30 €
Pompe à velo	Gratuit (inclus pour chaque vélo)			

CONTACTS UTILES

Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
Standard : 01 64 79 25 25
www.melunvaldeseine.fr
www.facebook.com/AggloMelunValdeSeine

Office de Tourisme de Melun Val de Seine
18 rue Paul Doumer 77000 Melun
Téléphone : 01 64 52 64 52

VENTE
RÉPARATION ENTRETIEN

Cycles Habert
6 ter rue de Vaux
77000 Melun
téléphone : 01 64 09 12 12

Cycles Damien
47 avenue Charles Prieur
77190 Dammarie-lès-Lys
téléphone : 01 64 39 63 89

Culture vélo
575 avenue André Ampère
ZAC Chamlys
77190 Dammarie-lès-Lys
téléphone : 01 64 37 62 22

LES LIAISONS DOUCES

- Zone apaisée (Zone 30, zone de rencontre, aire piétonne, voie très peu fréquentée)
- Aménagement cyclable sur voirie (Bande cyclable, couloir de bus, chaussée à voie centrale banalisée)
- Double-sens cyclable
- Aménagement cyclable hors voirie (Voie verte ou piste cyclable)
- Chemin
- Stationnement vélo

- Mairie
- Office de tourisme
- Administration
- Hôpital / Clinique
- Gare / Gare routière
- Equipement multisport, de loisir
- Terrain de football
- Terrain de tennis
- Dojo
- Centre équestre
- Centre nautique
- Piscine municipale
- Equipement culturel
- Monument historique classé
- Site classé
- Label village de caractère
- Etablissement d'enseignement
- Camping
- Supermarché
- Zone d'activités

CAMVS MAJ 2022



Morsang-sur-Seine
Le Coudray-Montceaux
Seine-Port
Lieusaint
Moissy-Cramayel
Nandy
Melun
Réau
Limoges-Fourches
Lissy
Champdeuil
Montereau-sur-le-Jard
Crisenoy
Saint-Germain-Laxis
Voisenon
Rubelles
Maincy
Cesson
Vert-Saint-Denis
Le Mée-sur-Seine
Boissise-la-Bertrand
Saint-Fargeau-Ponthierry
Pringy
Boissettes
Vaux-le-Pénil
Dammarie-lès-Lys
La Rochette
Livry-sur-Seine
Sivry-Courtry
Boissise-le-Roi
St-Sauveur-sur-École
Villiers-en-Bière
Perthes-en-Gâtinais
Chailly-en-Bière
Fontainebleau
Bois-le-Roi
Chartrettes

N
0 500 1000 m

Mel Vélo
MELUN VAL DE SEINE



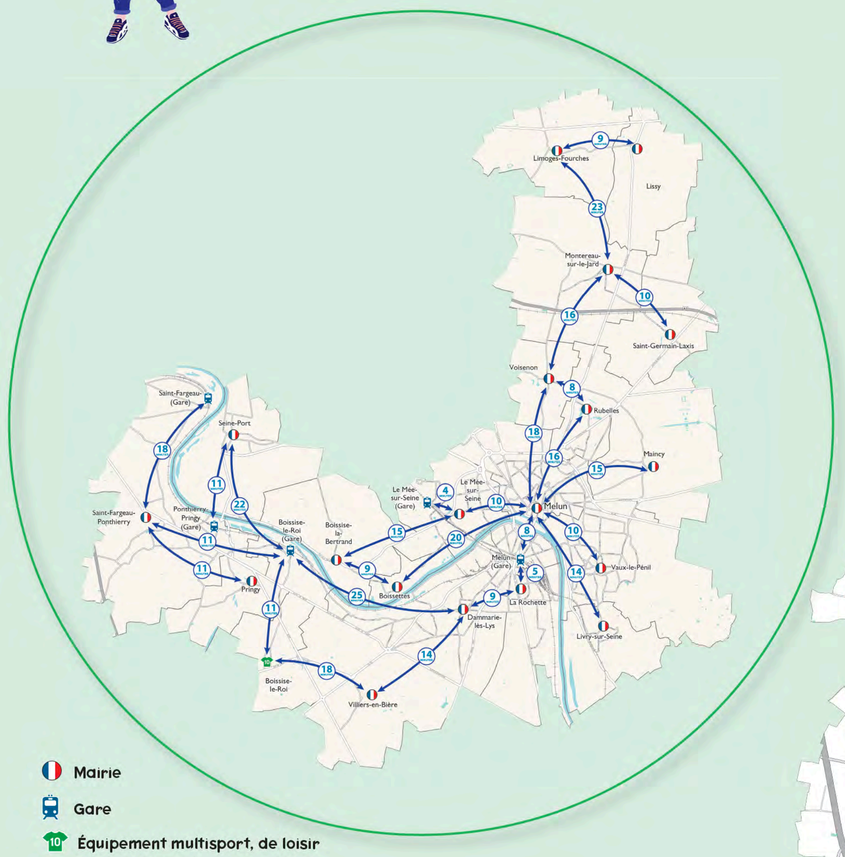
CARTE DU RÉSEAU CYCLABLE DE MELUN VAL DE SEINE
ÉDITION 2022





LES TEMPS DE PARCOURS





Mairie

Gare

10 Équipement multisport, de loisir

Les temps de parcours sont donnés à titre indicatif, sur la base d'une vitesse moyenne de déplacement d'environ 15 km/h.



1. Dammarie-lès-Lys par le Bois de La Rochette.
   10,5 km, 50 min
2. de Melun au château de Vaux-le-Vicomte.
   7.5 km, 35 min
3. de Melun à Chartrettes.
   16,5 km, 1h15
4. de Boissise-la-Bertrand à Seine-Port par la forêt de Bréviande.
   17 km, 1h15
5. de Melun à Boissise-la-Bertrand.
   17,5 km, 1h20
6. de Saint-Fargeau-Ponthierry à Seine-Port.
   23 km, 1h40

LES ITINÉRAIRES TOURISTIQUES















- Office de Tourisme
- Monument historique
- Site classé
- Centre nautique
- Musée de la Gendarmerie
- Base de loisirs
- Camping
- Gare

ÉQUIPEMENTS À VÉLO

OBLIGATOIRES

- Freins à l'avant et à l'arrière
- Catadioptres de couleur orange sur chaque roue et derrière chaque pédale
- Catadioptre de couleur blanche à l'avant
- Catadioptre de couleur rouge à l'arrière
- Phare blanc à l'avant
- Phare rouge à l'arrière
- Gilet rétro-réfléchissant certifié pour les cyclistes et les passagers circulant de nuit hors agglomération, ou lorsque la visibilité est insuffisante.
- Sonnette

CONSEILLÉS

- Écarteur de danger
- Casque
- Gilet rétro-réfléchissant en toutes circonstances et dispositifs rétro-réfléchissants complémentaires (brassards…)
- Rétroviseur
- Antivol de type « U »
- Béquille

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

- Début de piste ou bande cyclable conseillée aux cyclistes
- Fin de piste ou bande cyclable conseillée aux cyclistes
- Début de piste ou bande cyclable obligatoire pour les cyclistes
- Fin de piste ou bande cyclable obligatoire pour les cyclistes
- Voie verte, réservée à la circulation des véhicules non motorisés
- Fin de voie verte
- Accès interdit aux cycles
- Sens interdit sauf cyclistes
- Aire piétonne ; cycles autorisés à circuler à l'allure du pas
- Fin d'aire piétonne
- Double-sens cyclable
- Zone 30
- Fin de zone 30
- Zone de rencontre ; priorité aux piétons
- Fin de zone de rencontre
- Couloir de bus autorisé aux cyclistes
- Couloir de bus interdit aux cyclistes (il n'y a pas de panonceau)
- Fin de couloir de bus autorisé aux cyclistes